



Rapport d'activité



Présenté à l'Assemblée Générale
à St-Brieuc le 6 juin 2024



Le mot de la Présidente

Je tiens tout d'abord à remercier les salariés, administrateurs, bénévoles et partenaires mobilisés auprès des familles et des personnes vulnérables, dans un contexte social fragilisé. Je veux ici les remercier pour leur engagement.

Faire le bilan de l'année est forcément difficile, tant l'association intervient sur des champs diversifiés.

Que dire de l'année 2023, si ce n'est que l'année n'aura pas été simple du fait d'un contexte sociétal fortement dégradé.

Nous sommes toujours confrontés à cette crise qui touche la société et impacte profondément les familles.

Cette crise dure et nous fait douter sur l'avenir. Les conflits internationaux, les aléas climatiques qui, même s'ils ne nous touchent pas toujours directement, sont bien présents dans nos foyers via les réseaux. Cette crise entraîne une transformation sociale inévitable notamment avec l'adaptation au numérique.

Je retiendrai en effet de cette année écoulée, la volonté de l'Udaf 22 de lutter contre la fracture du numérique et l'illectronisme.

Dans la convention pluriannuelle d'objectifs Unaf-Udaf 2022-2026, l'Udaf 22 a fait le choix de s'engager en faveur du soutien à la parentalité numérique afin d'apporter conseils et accompagner les familles, les parents et citoyens autour des questions de parentalité, de culture et de citoyenneté numérique et d'accès aux droits.

C'est avec cet objectif que l'Udaf 22 a dynamisé son Point Info Famille proposant ainsi un espace dédié à la parentalité numérique à destination des familles et parents du département. Il nous paraît essentiel de pouvoir accompagner les parents et les enfants sur ce volet.

Je retiendrai également pour cette année écoulée, la richesse de notre réseau d'associations, qui s'est encore étoffé avec l'adhésion de l'association Domicile Action Armor.

Dans un contexte de tensions, l'Udaf 22 a gardé le cap et continue à œuvrer au mieux pour les familles et les personnes accompagnées par nos services. Nous continuons à accueillir, et soutenir des publics vulnérables aux histoires particulières et aux origines différentes.

Les métiers du champ social sont en souffrance, avec une attractivité compliquée et mise à mal par une non reconnaissance des métiers.

Permettez-moi de remercier particulièrement, au nom de la gouvernance, Madame SIMIER, la directrice, les cadres et l'ensemble des professionnels pour le travail effectué auprès des usagers et des familles costarmoricaines.

Oui, l'Udaf 22 a vocation à être toujours au service de toutes les familles en les accompagnant et en les aidant à s'adapter aux évolutions.

Pour conclure, j'adresse une pensée à l'ensemble des familles du département qui, nous le savons, rencontrent pour la plupart des difficultés dûes, notamment, au contexte d'inflation actuel. L'Udaf 22, forte de ses centaines de bénévoles représentants, est à leur côté pour porter la voix des familles dans les différentes instances.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture de ce rapport d'activité 2023.

La Présidente
Blandine DONNET



L'édito de la Directrice

2023 aura été une année à la fois riche en événements et propice à la concrétisation de projets pour l'Udaf 22 et ses collaborateurs au niveau des réalisations institutionnelles avec notamment :

- Le démarrage, le 12 janvier 2023, des travaux relatifs à l'auto-évaluation du service MJPM par un groupe multi-métiers de 20 professionnels sur la plateforme Synae en vue de préparer l'évaluation du service au dernier trimestre 2024,
- Le lancement, le 26 janvier 2023, du nouveau site internet de l'Udaf 22 puis d'une page LinkedIn « Udaf 22 Côtes d'Armor » ;
- La fête des familles à la Briqueterie de Langueux, le 24 juin 2023, sous un soleil radieux ;
- L'inauguration, le 28 septembre 2023, du nouveau Point Info Famille qui a refait peau neuve ;
- Le lancement, le 22 novembre 2023, de permanences gratuites le 4^{ème} mercredi de chaque mois sur la parentalité numérique afin d'accompagner les parents et les enfants dans l'utilisation des écrans ;
- L'ouverture du 2nd habitat inclusif « famille gouvernante », le 13 décembre 2023, qui a permis d'accueillir 6 personnes dans un collectif situé à St Brieuc en collaboration avec nos partenaires institutionnels qui restent présents et mobilisés dans cette belle aventure ;
- Le colloque co-animé par le GESTO et le GIRT intitulé « *protection et autonomie : trouver le bon équilibre* » qui s'est tenu à Rennes, le 14 décembre 2023, et qui a réuni 600 participants après une année assidue de travail entre les deux groupements pour aboutir à cet événement tant attendu par les professionnels ;
- 2023 aura encore été une année intense en termes de recrutements du fait d'un turnover important du personnel avec notamment de nouveaux collaborateurs qui ne se fixent pas sur les métiers du médico-social en raison des rémunérations peu attractives ;
- Les travaux menés, tout au long de l'année 2023, avec la délégation des élus du personnel que je tiens à remercier pour la qualité de nos échanges, leur implication ainsi que leur détermination dans l'intérêt des salariés de l'Udaf 22.

L'Udaf 22, par sa pluralité d'actions, au plus près des acteurs locaux, détient une expertise précieuse, du côté des différents métiers qu'elle porte mais aussi de celui des acteurs bénévoles qui représentent le porte-parole des familles et des usagers.

L'Udaf 22, c'est, au 31 décembre 2023, 81 salariés, sans qui rien ne serait possible.

J'aimerais encore cette année :

- remercier Madame DONNET, la Présidente, pour sa disponibilité, son écoute, sa persévérance et son implication ainsi que nos administrateurs pour leur mobilisation,
- remercier particulièrement les cadres qui m'épaulent au quotidien et font preuve d'écoute, de disponibilité, et d'une mobilisation pleine et entière ;
- saluer le travail de l'ensemble des professionnels de l'Udaf 22, vous intervenez avec ténacité et détermination dans vos missions dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle immersion dans nos activités au profit des familles de notre département, et vous remercie pour votre engagement.

La Directrice
Marlène SIMIER



Sommaire

L'Udaf 22, une association au service de toutes les familles p 4

Les principales actions menées par l'Udaf 22p 5

- Les instances et les relations publiques..... p 6
 - Les instances départementales, régionales et nationales p 6
 - Les relations publiques p 7
- Les commissions sectorielles et internes..... p 8
 - Les commissions générales p 8
 - Les commissions statutaires p 11
 - Les autres commissions et groupes de travail p 11
- Les représentations..... p 12
- Le développement de l'action familiale..... p 16
 - Les mouvements familiaux p 16
 - La conférence des mouvements p 17
- Les listes électorales arrêtées au 31 décembre 2023..... p 18

Les services de l'Udaf 22.....p 19

Le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles.....	p 21
Les Points Conseil Budget	p 21
Le Point Info Famille	p 22
Le microcrédit personnel	p 22
Les accompagnements budgétaires et liés au logement.....	p 23
L'observatoire départemental de la famille	p 23
Le droit au logement opposable	p 24
Famille gouvernante	p 24
La mesure d'accompagnement social personnalisé	p 27
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs	p 30
Évaluation	p 32
L'information et le soutien aux tuteurs familiaux	p 33
Les ressources humaines	p 34
Les adhésions de l'Udaf 22	P 35
Sigles	p 36

L'Udaf 22, une association au service de toutes les familles

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor développe son activité autour des **quatre missions confiées par le législateur** :

- ✚ **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- ✚ **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- ✚ **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- ✚ **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2023, l'Udaf des Côtes d'Armor se compose de :

15 mouvements familiaux regroupant **45** associations familiales et
3 757 familles adhérentes auxquelles s'ajoutent
7 mouvements familiaux associés.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'Udaf 22 et chaque mouvement dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Forte de cette diversité et de cette pluralité, l'Udaf 22 peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, **adhérentes ou non à une association familiale**.

Les principales actions menées

par l'



➤ Les instances départementales, régionales et nationales

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'Udaf 22 s'est réunie, le 8 juin 2023, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Brieuc. La première partie était consacrée à une table ronde sur l'« *l'Habitat inclusif* » avec la participation de l'Unaf, Bâtiments et Styles de Bretagne, l'ADMR, la Fondation St-Jean de Dieu, une habitante « Famille gouvernante » et les acteurs de l'Udaf 22 intervenant au sein de l'habitat.



L'Assemblée Générale ordinaire qui a suivi a été l'occasion de présenter les rapports financier et d'activité. L'Udaf 22 a tout particulièrement présenté les actions qu'elle mène au quotidien « pour et avec les familles » à savoir les Matinales ; le Petit-déjeuner avec les parlementaires ; le séminaire des nouveaux administrateurs et salariés ; le nouveau site Internet de l'Udaf 22 ; le soutien à la parentalité ; le schéma départemental des services aux familles ; l'expérimentation « Aide budget » ; la dématérialisation de l'envoi des courriers ; la gestion de la ressource humaine ; la signature d'un accord d'entreprise sur la mise en place du télétravail.

Ce temps fort fut aussi l'occasion de décerner la médaille du travail à deux salariées de l'Udaf 22.

Le Conseil d'Administration et le Bureau

En 2023, **5** réunions de Conseil d'Administration et **8** réunions de Bureau se sont tenues.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration se compose de 28 membres :

📌 **15** administrateurs élus et **12** administrateurs désignés par les mouvements.

Présidente	1ère V. PDT	2ème V. PDT	Secrétaire	Sec. Adjoint	Trésorier	Tr. Adjoint
						
B. DONNET ADMR	MC WATTELET Familles Rurales	F. DISQUAY ADMR	F. UGUEN CSF	C. VILT AFC	C. BRUNET de COURSSOU AFC	M.T. RUELLAN ADMR
Membre	Membre					
						
M. JUGAN Vacances et Familles	R. URVOY MFR	MN. BEUCHER Familles Rurales	P. CHARLES ADAPEI	G. COLAS AFICA	L. DARCEL EFA	H. de LORGERIL AFC
						
M. DESPREZ ADMR	C. DESROCHES AFC	G. GOASDOUE CSF	JC GUILLOT CSF	C. HOGENHUIS AFC	M.C. LE BRIS AFICA	D. LE GUEVEL FAVEC
						
X. LE MENACH UNAFAM	M.T. LE ROCH ADMR	C. LULA Familles Rurales	M. J. MENNIER Familles Rurales	S. ROSSIGNOL Vacances et Familles	F. VARLET AFC	

	Membres du bureau
	Administrateurs désignés
	Administrateurs élus

Les Instances régionales

- ✚ L'Udaf 22 fait partie de l'association interdépartementale, Uraf, qui coordonne et mutualise les actions des Udaf en direction des familles de la région Bretagne. L'Udaf 22 a en charge, depuis juin 2016, la fonction de Trésorier.
- ✚ Les Conseils d'Administration de l'association interdépartementale des Udaf de Bretagne se sont tenus les 5 avril 2023 à St Brieuc, 3 juillet 2023 à Vannes et 9 octobre 2023 à Rennes. L'Assemblée Générale s'est réunie, le 3 juillet 2023, à Vannes.

Les Instances nationales

- ✚ L'Udaf 22 a participé à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Unaf, le 25 mars 2023, à Amiens et à l'Assemblée Générale ordinaire les 17 et 18 juin 2023 à Angers.
- ✚ La Présidente et la Directrice ont assisté aux réunions des Présidents/Directeurs d'Udaf, à Amiens, les 24 et 25 mars 2023 ainsi que les 24 et 25 novembre 2023 à Paris.
- ✚ L'Udaf 22 a participé à des journées d'information, formations, groupes de travail et enquêtes de l'Unaf.

➤ Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- ✚ L'Udaf 22 a convié les députés et sénateurs à un petit déjeuner parlementaire, le 16 octobre 2023, afin de présenter des propositions visant à redonner confiance aux familles.
- ✚ Elle a adressé aux sénateurs du Département la position et les inquiétudes de l'Unaf pour les familles concernant la proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite dite « *loi anti-squat* » notamment sur le second volet de la loi qui vise à sécuriser les rapports locatifs.

Les relations avec les partenaires

En 2023, différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires :

- ✚ Le 16 mars 2023, bilan annuel de la convention microcrédit avec le Crédit Mutuel de Bretagne.
- ✚ Le 14 avril 2023, bilan des Points Conseil Budget avec le Département, la DDETS et la Fédération Familles Rurales.
- ✚ Le 4 mai 2023, assemblée générale du Crédit Mutuel de Bretagne à St-Brieuc au cours de laquelle la Directrice de l'Udaf 22 est intervenue à la table ronde sur « *l'inclusion financière* » auprès de plus de 1000 personnes pour présenter le microcrédit personnel.
- ✚ Le 30 mai 2023, bilan de la permanence Point Conseil Budget à la Maison d'Arrêt de St-Brieuc et proposition d'actions collectives avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.
- ✚ Le 2 juin 2023, échange avec Action Logement sur la convention de partenariat 2023 dans le cadre des accompagnements budgétaires et des accompagnements relatifs au logement.
- ✚ Le 26 juin 2023, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor, bilan de l'accompagnement budgétaire et le 30 août 2023, bilan des conventions de financement.
- ✚ Le 29 septembre, rencontre annuelle avec le Point Passerelle sur le microcrédit.
- ✚ Le 23 octobre 2023, échange avec le cabinet KPMG dans le cadre du diagnostic territorial de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en vue de l'élaboration en 2024 du Pacte des solidarités.

L'Udaf 22 a également participé à diverses réunions : le 10 mars 2023 à l'assemblée générale de l'association Point Passerelle, le 14 avril 2023 à la conférence sociale de territoire de St-Brieuc Armor Agglomération, le 15 mai 2023 au comité de pilotage local de l'expérimentation « Aide budget », le 10 juillet 2023 à l'inauguration des locaux d'Action Logement à St-Brieuc, le 11 octobre 2023 à l'assemblée générale de Handi-cap 22 à Plérin, le 20 octobre 2023 à la 4^{ème} conférence sociale du territoire de Dinan Agglomération, le 8 novembre 2023 au comité de pilotage de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les relations avec les médias

Des communiqués et des conférences de presse ont été réalisés pour annoncer nos manifestations et/ou présenter des actions, notamment, Lire et faire lire pour les formations, l'Assemblée Générale, les matinales de l'Udaf 22.

Les commissions jouent un rôle important d'approfondissement des sujets de fond que le Conseil d'Administration doit ensuite traiter et pour lesquels, il prend des positions politiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale. Elles rassemblent des administrateurs et des représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leurs mandats et sont des instances consultatives, de réflexions et de propositions d'actions répondant aux attentes des familles.

➤ Les commissions générales

Sociologie – Psychologie et Droit de la Famille

Enfance / Jeunesse

- ✿ L'Udaf 22 met à disposition des écoles et collectivités des outils pédagogiques et ludiques : les expositions « *Ma ville en toute sécurité* », « *Bien vivre ma ville* » et « *C'est bien chez moi* » accompagnées de dépliant quizz.



Parentalité

- ✿ **Le Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor**



L'Udaf 22 est signataire du schéma avec de nombreux partenaires. Elle participe au Comité départemental du schéma des services aux familles (CDSF), en qualité de membre de droit ainsi qu'à des groupes projets. Elle était présente, le 17 mars 2023, à la concertation locale organisée par le CDSF sur le service public de la petite enfance. L'Udaf 22 a participé aux différents groupes de travail portant sur le diagnostic du Schéma 2019/2023, ainsi qu'aux ateliers sur les axes stratégiques du futur schéma et son plan d'actions.

L'Udaf 22 a assuré le pilotage de la fonction d'observation départementale sur l'offre de soutien à la parentalité et les besoins des familles. Dans ce cadre, des portraits de territoire par établissement public de coopération intercommunale (8 dépliant) réalisés fin 2022 ont été diffusés, à partir de janvier 2023, et mis en ligne sur le site internet de l'Udaf 22. Ces outils reprennent le recensement des actions et services parentalité, des données sociales et une synthèse de l'enquête « *Etre parents en Côtes d'Armor* ».



- ✿ **Le Collectif parentalité du Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor**

L'Udaf 22 est membre du collectif avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la Fédération Familles Rurales, St-Brieuc Armor Agglomération, la Ligue de l'Enseignement et les associations d'aide à domicile. Il contribue notamment à la définition de la politique départementale de soutien à la parentalité dans le cadre du schéma et à la mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité au niveau départemental. L'Udaf 22 apporte sa contribution à l'animation du réseau : participation aux réunions mensuelles, travaux du collectif sur l'appel à projets parentalité, co-animation des réunions du réseau des référents parentalité, représentation du collectif.

- ✿ **Le numérique « Conseil, accompagnement et parentalité »**

Cette action fait partie de la convention d'objectifs Unaf/Udaf 22. L'Udaf 22 propose un lieu ressource, au sein du Point Info Famille rénové en 2023, pour les familles, les parents et les citoyens autour des questions de parentalité, de culture et de citoyenneté numériques.

L'Udaf 22 propose aux familles, depuis novembre 2023, une permanence mensuelle sur la parentalité numérique, le 4^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h et de 14h à 16h, avec un professionnel formé pour répondre aux questions des parents et les accompagner. Elle a également organisé une conférence « *Être parents au 21^{ème} siècle : quand les écrans s'invitent dans la famille* » animée par Vanessa LALO, psychologue clinicienne spécialiste des pratiques numériques, le 19 octobre 2023 à St-Brieuc (en présentiel et visioconférence).

L'Udaf 22 a participé au groupe de travail Unaf sur la thématique les 26 janvier, 6 avril, 7 juin et 21 septembre 2023. De plus, fin 2023, l'Udaf 22 et la Caf 22 ont candidaté pour réaliser sur le département la mise en œuvre, en 2024, de l'expérimentation du label « *P@rent, parlons numérique* », un label national piloté par l'Unaf, en lien avec la DGCS et la CNAF, pour des actions de parentalité numérique respectant un cahier des charges.

🔴 Des ateliers de soutien à la parentalité

Cette action, qui fait partie de la convention d'objectifs Unaf/Udaf 22, vise à soutenir et accompagner les parents dans l'exercice, la pratique et l'expérience de leur parentalité ; valoriser leur rôle et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans des périodes charnières (arrivée de l'enfant, petite enfance, adolescence) et permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs interrogations et leurs expériences de parents.

Au regard des besoins identifiés sur le territoire, l'Udaf 22 a proposé, deux ateliers parents/ados de trois séances chacun, sur la nutrition, l'activité physique et la détente avec des professionnels qualifiés (coach sportif, sophrologue et coach en nutrition) au sein de deux centres sociaux à St-Brieuc, Cap Couleurs en novembre 2023 et La Puce à l'oreille en décembre 2023. Ces temps collectifs gratuits, ouverts à tous et confidentiels, ont réuni des groupes de 4 à 6 parents accompagnés de leurs adolescents de 10 à 14 ans.

Des ateliers parents-enfants ont également été organisés sur la question du budget à partir de jeux pédagogiques en lien avec les Points Conseil Budget et des ateliers de lectures partagées en lien avec Lire et Faire Lire.

L'Udaf 22 a participé au groupe de travail Unaf sur les ateliers « Questions de parents » (les 2 février, 29 mars, 24 mai, 5 juillet et 5 octobre 2023) et a assisté à la formation « Papoto » sur l'animation d'ateliers parents (petite enfance) les 13 et 14 septembre 2023.

Grands équilibres économiques et sociaux

Santé / vieillesse

- 🔴 L'Udaf 22 dispose de l'agrément « *association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique* ».
- 🔴 L'Udaf 22 est partenaire avec la CPAM et le Centre d'exams de santé pour faciliter l'accès au système de soins et aux droits à l'assurance maladie des publics en situation de précarité.
- 🔴 L'Udaf 22 met à disposition, des organismes, associations et institutions, l'exposition « *les seniors de la route* » accompagnée d'un dépliant quizz. Ces outils visent à sensibiliser les seniors, leur apprendre à adapter leur comportement et prendre en compte les effets du vieillissement sur l'aptitude à la conduite.

Commission sociale

- 🔴 La commission sociale se réunit aussi souvent que besoin selon l'actualité. Cette année, elle s'est réunie principalement dans le cadre de la préparation des Conseils d'Administration de la CAF. Les représentants Udaf à la CAF et à la MSA ont participé avec les représentants des autres départements à des formations régionales afin de partager les difficultés rencontrées au cours de leurs mandats et échanger notamment sur la nouvelle COG.

Éducation et formation

Lire et faire lire

L'Udaf 22 et la Ligue de l'Enseignement coordonnent Lire et faire lire, action d'ouverture à la lecture qui vise à développer chez l'enfant le plaisir de lire, à travers les liens intergénérationnels. Des séances de lecture sont organisées par des bénévoles de plus de 50 ans en petits groupes durant l'année scolaire. Ils interviennent dans des structures éducatives : Protection Maternelle et Infantile, crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, bibliothèques, centres hospitaliers, aires d'accueil des gens du voyage.



Nous comptabilisons actuellement **183** bénévoles dans **130** structures éducatives.

La coordination a pour mission d'accueillir les bénévoles, de les mettre en relation avec des structures d'intervention et de proposer des formations et rencontres régulières. De plus, des bénévoles relais assurent, sur différents territoires une proximité et favorisent les échanges entre bénévoles.

En 2023, la coordination a organisé des formations pour les bénévoles : « *La lecture aux adolescents* » à Dinan, « *La lecture aux tout-petits et le tapis lecture* » à St-Brieuc, « *La création d'une randonnée contée* » à St Pever, « *l'accueil des nouveaux bénévoles* » à St-Brieuc, « *La lecture à voix haute* » à Tréguen, Lamballe, Plestin-les-Grèves et St-Brieuc, « *Le polar dans la littérature jeunesse* » à Lamballe, « *La littérature jeunesse* » à Ploufragan.

La coordination participe aux actions nationales « *sacs de pages* », « *prix poésie* » et aux réunions nationales. Par sa participation à des manifestations, elle développe aussi le lien avec les parents afin de leur transmettre l'importance et les bienfaits de la lecture en famille. Des bénévoles ont participé à la semaine académique de la maternelle, organisée par l'Éducation Nationale, au festival Les Escales à Binic, à la manifestation Le Mille à St-Brieuc, au festival Scorfel à Lannion, au salon du livre de Ploufragan.

Vie quotidienne

Le développement associatif

L'Udaf 22 poursuit la démarche de développement associatif afin d'accroître la crédibilité du mouvement associatif familial, de permettre à de nouvelles associations d'adhérer et de développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales. Aussi, elle a décliné, en 2023, le plan d'actions visant à « animer », « prospecter », « accueillir » et « réactiver » dans l'objectif de créer une dynamique institutionnelle ainsi que d'encourager et de consolider les forces vives du réseau.

En 2023, l'accent a été mis sur les actions suivantes :

- ✚ La diffusion d'une fiche de valorisation du bénévolat chaque trimestre aux administrateurs et représentants ainsi qu'une fiche de compte-rendu de mandat diffusée aux représentants afin de faire un bilan annuel.
- ✚ Le quart d'heure associatif lors des Conseils d'Administration : l'Udaf 22 propose, depuis septembre 2023, à un administrateur, au début d'un Conseil d'Administration, de présenter les missions, activités et actualités de son mouvement afin de favoriser l'interconnaissance, comme l'Adapei-Nouvelles le 14 septembre 2023.
- ✚ La diffusion d'une lettre trimestrielle « *Actualités de l'Udaf 22* » aux partenaires, mouvements et associations familiales pour les informer des actions réalisées par l'Udaf 22.
- ✚ Des temps conviviaux d'échanges et de partage entre salariés et administrateurs : les vœux de la Présidente et de la Directrice de l'Udaf 22, le 9 janvier 2023, une pause sucrée pour la chandeleur le 2 février 2023, la fête de l'été lors de la pause-déjeuner du 22 juin 2023 en extérieur avec un food-truck...
- ✚ La fête des familles : organisée le 24 juin 2023 sur le site de la Briqueterie de Langueux à destination des salariés de l'Udaf 22, de leurs familles, des administrateurs, des membres d'associations et mouvements adhérents. La manifestation, qui a rassemblé une soixantaine de personnes, a débuté par un pique-nique puis, des animations et jeux ont été proposés. Elle a été organisée avec la contribution de bénévoles d'associations familiales et le soutien financier de partenaires : Gan Assurances, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Agricole.
- ✚ La rencontre de la Présidente et la Directrice avec des Présidents de Mouvements pour maintenir les partenariats et envisager des actions communes comme avec l'association A Ciel Ouvert le 31 mars 2023.
- ✚ « *Les matinales de l'Udaf 22* » : conférences gratuites organisées le 4^{ème} jeudi de chaque mois à destination des familles, responsables associatifs, partenaires, travailleurs sociaux, élus, administrateurs et salariés de l'Udaf 22, sur des sujets concernant la vie quotidienne des familles avec l'intervention de professionnels. Cette année sur les thèmes suivants « *Association Autisme 22* » le 26 janvier 2023, « *Les Points Conseil Budget* » le 23 février 2023, « *Les missions de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat* » le 23 mars 2023, « *Le fonds de dotation KERNAE, soutenir des projets innovants pour une société inclusive et solidaire* » le 13 avril 2023, « *La Maison de protection des familles pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales* » le 25 mai 2023, « *Handi-Cap 22, des coopérations au service des personnes en situation de handicap* » le 22 juin 2023, « *Les Services d'accompagnement à la vie sociale Les Mauriers et Surditudo 22* » le 28 septembre 2023, « *Association Vue d'Ensemble 22, un lieu d'écoute pour prendre soin de soi, des relations conjugales, familiales et professionnelles* » le 19 octobre 2023, « *Le Pôle Logement-Hébergement et les Mesures d'accompagnement de l'association ADALEA* » le 23 novembre 2023 et « *Le sport de haut niveau* » le 21 décembre 2023.
- ✚ L'Udaf 22 a participé aux webinaires proposés par l'Unaf sur « *La matinée du développement associatif : Valorisation de l'appartenance au réseau* » le 22 juin 2023, « *Matinée du développement associatif : Les Plans Locaux de Développement Associatif (PLDA)* » le 21 septembre 2023.
- ✚ L'Udaf 22 était présente au Comité National de Développement Associatif (CNDA) de l'Unaf pour une journée « *développement associatif* » le 16 mai 2023 à Ploufragan avec pour programme l'interconnaissance, un zoom sur des actions par région, le dossier développement associatif via Rézo et des ateliers pratiques.

Habitat et cadre de vie, environnement

- ✚ L'Udaf 22 dispose des agréments « *ingénierie sociale, financière et technique* » et « *intermédiation locative et gestion locative sociale* ».
- ✚ L'Udaf 22 est partenaire du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).
- ✚ L'Udaf 22 a mobilisé ses représentants familiaux sur le vote de l'augmentation des loyers HLM au sein des Offices de l'Habitat et leur a transmis le courrier de l'Unaf.

➤ Les commissions statutaires

- ✿ **La commission de contrôle** : s'est tenue, les 27 février 2023 pour examiner les listes électorales, vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale et 12 septembre 2023 pour étudier l'adhésion de nouvelles associations au sein de l'Udaf 22.

L'Udaf 22 a participé au webinaire organisé par l'Unaf sur « la commission de contrôle » le 27 janvier 2023.

➤ Les autres commissions et groupes de travail

- ✿ **La commission financière** : a eu lieu les 1^{er} février, 25 avril, 28 juin, 13 septembre et 21 novembre 2023 pour faire le point sur la situation financière, les investissements, établir les budgets prévisionnels par services et la demande budgétaire du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

- ✿ **La commission projet institutionnel de l'Udaf 22** :

L'Udaf 22 poursuit la mise en œuvre de son projet institutionnel et son plan stratégique 2022/2027, avec trois grandes orientations :

- *Renforcer notre réseau* : Renforcer et valoriser l'investissement des militants familiaux ; Structurer une démarche d'amélioration continue de la qualité.
- *Développer les services et activités dédiés aux familles* : Organiser la veille sur les besoins des familles et les offres existantes – être à l'écoute de notre environnement pour adapter nos actions ; Rendre visible et conforter l'institution dans sa position de référente départementale en matière de politique familiale.
- *Optimiser les moyens, la communication et les partenariats* : Mobiliser autrement les moyens ; Mettre en place une démarche coordonnée de diversification des ressources et une stratégie de recherche de financement ; Renforcer la communication interne ; Rendre plus lisible en externe la place et l'action de notre Institution.

- ✿ **La commission communication** :

- L'Udaf 22 a mis en ligne le 26 janvier 2023 son nouveau site internet www.udaf22.fr. Elle a rejoint l'écosystème digital du réseau unaf/udaf/uraf permettant ainsi d'avoir une déclinaison uniforme avec ses propres spécificités. Des données statistiques sur les familles sont actualisées quotidiennement ainsi que nos actualités et offres d'emploi. Une page LinkedIn a également été créée.
- L'Udaf 22 réalise un journal interne d'entreprise « *Synchro* » à destination des salariés et la lettre « *Actualités de l'Udaf 22* » ainsi que des articles pour la lettre électronique de l'Unaf.
- L'Udaf 22 communique sur « *Maison des Familles* » et « *La Maison des Familles* », marques déposées à l'INPI. À ce titre, elle a élaboré avec l'Udaf 42 un cahier des charges afin de présenter la philosophie et la structuration de ces labels. L'Udaf 22 détient également l'appellation « *Maison pour les familles* » et la labellisation « *Partenaire de la défense nationale* ».

La fonction représentative occupe une place privilégiée dans les missions de l'Udaf 22 :

- ✿ Plusieurs représentations ont été pourvues ou renouvelées au cours de l'année 2023 : Le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dinan ; la Commission des Usagers du Centre Hospitalier de Dinan ; la Commission intercommunale du logement de Dinan ; les Centres Communaux d'Action Sociale de Langueux, Plouézec, Saint-Alban, Saint Cast Le Guildo ; le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) ; le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) ; la Conférence intercommunale du logement de Dinan, la Commission de médiation DALO.

En 2023, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses formations :

✿ **Formations des bénévoles sur :**

- « OpenOffice Writer » le 28 novembre 2023 et « OpenOffice Impress » le 22 décembre 2023 à la Chambre de Commerce et Industrie à St-Brieuc.

✿ **Formations des représentants familiaux siégeant :**

- à la Caisse d'Allocations Familiales : Formation régionale des représentants Caf/Msa du réseau Uraf Bretagne le 11 mars 2023 à Ploufragan et le 30 septembre 2023 à Josselin.
- dans le domaine de la santé : Matinée de sensibilisation à la prévention du suicide à destination des professionnels, des élus et des bénévoles du territoire proposée par le collectif Misaco du Pays de St Brieuc et Cap Santé Est Armor le 28 septembre 2023.
- dans le domaine du logement : Groupe de travail du PDALHPD « Information et échanges sur la prévention des expulsions locatives » le 28 mars 2023 et présentation du 28^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre sur « L'État du mal-logement en France » à Guingamp le 23 mai 2023.
- dans le domaine économique : Formation de la Maison de la Consommation et de l'Environnement sur « la lutte contre la pauvreté, accès aux droits et logement » le 20 janvier 2023 et sur « comprendre et repérer les contrats d'assurance » le 26 juin 2023.

L'Udaf 22 est présente dans **72** instances départementales
et **89** Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

➤ **Dans le domaine social**

	Titulaires	Suppléants
🔥 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	83 Représentants	
🔥 CCAS Saint-Brieuc	Mme VIEL	
🔥 CIAS St-Brieuc Armor Agglomération	Mme NOEL	
🔥 CIAS Dinan Agglomération	Mme VILT	
🔥 CIAS Leff Armor Communauté	Mme DISQUAY	
🔥 CIAS Loudéac Communauté Bretagne Centre	Mme CORMAN	
🔥 CIAS Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
🔥 CIAS de Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
🔥 Caisse d'Allocations Familiales	Mme ANTOINE M. CHARLES M. COSQUER Mme NOEL	Mme DONNET Mme HOGENHUIS Mme MARANGE Mme SIMIER
🔥 Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme LINCOT	
🔥 Caisse de Mutualité Sociale Agricole - Collège « salarié agricole »	Mme MENIER	
🔥 Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	Mme JUGAN	Mme DESROCHES
🔥 Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	Mme JUGAN	Mme DESROCHES
🔥 Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	Mme UGUEN	
🔥 Commission Départementale des Violences faites aux femmes	Mme UGUEN	
🔥 Association LE GUE	Mme REY	
🔥 Comité départemental des services aux familles en Côtes d'Armor	La Présidente M. HOGREL MENARD Mme PLASSARD	
🔥 Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	La Présidente	
🔥 Réseau OncArmor	Mme RUELLAN	
🔥 Conseil de Surveillance des Etablissements Publics de Santé : 🔥 Centre hospitalier de Saint-Brieuc 🔥 Centre hospitalier de Tréguier 🔥 Groupement hospitalier Rance Emeraude	Mme BRIAND Mme DISQUAY M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Conseil de territoire 🔥 St Malo Dinan	M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Commissions des usagers 🔥 Clinique de la Cerisaie Tréguieux 🔥 Centre Hospitalier Spécialisé de Léhon 🔥 Centre Hospitalier de Dinan 🔥 Centre Hospitalier de Tréguier 🔥 Centre Hospitalier de Paimpol	Mme RUELLAN M. BRUNET de COURSSOU M. BRUNET de COURSSOU	Mme DISQUAY Mme DISQUAY
🔥 Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie <i>depuis mars 2024</i>	Mme LE ROC'H Mme DONNET	Mme SIMIER
🔥 Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	Mme DONNET	
🔥 Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS) 🔥 St Brieuc 🔥 Lamballe	Mme SIMIER Mme SIMIER	
🔥 Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance 🔥 Ville de Lamballe 🔥 Ville de Dinan	Mme VILT Mme VILT	
🔥 Itinérance	La Présidente	
🔥 Comité Territorial Handicap (COTER)	Mme SIMIER	
🔥 Comité Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)	Mme SIMIER	
🔥 UNA - Fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	Mme UGUEN	

	Titulaires	Suppléants
🔥 Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de St-Brieuc	La Présidente	
🔥 Commission Communale pour l'accessibilité Ville de St-Brieuc	Mme WATTELET	
🔥 Collectif MISACO - Mission d'accompagnement de collectif autour de la souffrance psychique et du suicide		
👉 Pays de St Brieuc	Mme SIMIER	
👉 Pays de Dinan	M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Commission de sélection – appel à projet places en Centres d'Accueil des demandeurs d'asile	Mme DISQUAY	
🔥 Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social	<i>depuis avril 2024</i> Mme DISQUAY	Mme SIMIER
🔥 Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – MDPH	Mme LE ROC'H	Mme SIMIER
🔥 ALMA 22 – Allo Maltraitance	Mme LE BRIS	
🔥 Association de gestion MAIA Dinan Armor	M. BRUNET de COURSSOU	Mme VILT
🔥 ASAD Argoat Service à domicile	Mme DISQUAY	

➤ **Dans le domaine de l'habitat**

	Titulaires	Suppléants
🔥 Guingamp Habitat	M. GOASDOUE	
🔥 Terres d'Armor Habitat	Mme DONNET	
🔥 Association des Organismes de l'Habitat	La Présidente	
🔥 Comité Directeur Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	La Présidente	
🔥 Commission d'Attribution FSL	Mme UGUEN	Mme REY
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat (Etat)	M. UGUEN	
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat (territoires hors Loudéac Communauté et St-Brieuc Armor Agglomération)	M. UGUEN	
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
🔥 Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat Territoire de la CODI	M. BRUNET de COURSSOU	M. de LORGERIL
🔥 Commission de Médiation DALO, Droit Au Logement Opposable	Mme SIMIER	Mme DONNET
🔥 PDALHPD - Commission contre l'habitat indigne	M. UGUEN	M. GOASDOUE
🔥 Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Mme LE BRIS	
🔥 SOLIHA Côtes d'Armor	Mme LE BRIS	
🔥 Programme Local de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	M. GOASDOUE
🔥 Programme Local de l'Habitat Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)	M. UGUEN	
🔥 Conférence intercommunale du Logement – St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	
🔥 Conférence intercommunale du Logement – Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
🔥 Conférence intercommunale du Logement – Territoire de Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	Mme KERJEAN

➤ **Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs**

Titulaires

🔥 Conseil Départemental de l'Education Nationale	Mme MASSON
🔥 Jury de sélection des Diplômes du secteur funéraire	M. LE GALLOU

➤ **Dans le domaine économique**

Titulaires

Suppléants

🔥 Comité des Usagers des Administrations Fiscales	Mme UGUEN	
🔥 Comité des Usagers des Administrations de l'Etat	Mme UGUEN	
🔥 Comité local des Usagers de la sous-préfecture de Dinan	Mme VILT	
🔥 Conseils de développement : ☛ Saint-Brieuc Armor Agglomération ☛ Guingamp Paimpol Agglomération ☛ Lamballe Terre & Mer	M. URVOY M. GOASDOUE Mme LULA	
🔥 Comité Economique et Social Municipal de Saint-Brieuc	Mme DONNET	
🔥 Commission de Surendettement	M. CHENU (CLCV)	Mme ROULET (FR)
🔥 Comité Local des Associations de Consommateurs	La Présidente	
🔥 Syndicat Départemental d'Energie	Mme UGUEN	
🔥 Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)	La Présidente	
🔥 Collège Départemental du fonds de développement de la vie associative	Mme DONNET	
🔥 Conseil Départemental de l'Inclusion Financière	Mme SIMIER	

➤ **A l'échelon régional**

Titulaires

Suppléants

🔥 Union Régionale des Associations Familiales ☛ Conseil d'Administration	La Présidente Mme DISQUAY Mme VILT Mme RUELLAN M. BRUNET de COURSSOU	
☛ Assemblée Générale	M. BRUNET de COURSSOU	
🔥 Collège Régional pour les Fonds développement de la vie associative	Mme DONNET	
🔥 France Assos Santé Bretagne	Mme BRIAND	
🔥 UNA Bretagne - Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles	Mme UGUEN	

➤ Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

✿ Associations Familiales Protestantes

A Ciel Ouvert : 11, rue Félix Le Dantec, 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.63.98.12.47

Unit'Aide : 2, allée des Bouvreuils 22300 Lannion ☎ 02.96.46.50.20

Les familles z'à Cœur : 10 bis rue Niepce, 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.83.43.90.65

✿ Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération AFC)

Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76

Associations AFC : du Trégor, Lantic, Pays de Dinan, Penguilly, Plestan, Ploufragan.

✿ Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération FR)

Siège : 21, bd Clémenceau, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.00.94

Associations Familles Rurales : Erquy, Etables sur Mer, Goudelin, Hénou, Hillion, Landéhen, Loudéac, Maroué - Lamballe - Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint-Aaron, Trieux, Yvignac.

✿ La CSF 22 Confédération Syndicale des Familles

Siège : 9 rue de Robien 22000 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 07.68.22.42.67

Associations CSF : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan

Mouvements à recrutement spécifique

✿ Association Départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins des Côtes d'Armor (FAVEC 22)

Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76

✿ Adapei – Nouelles Côtes d'Armor

Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.62.66.77

✿ ADMR, Association du service à Domicile (ADMR)

Siège : 2, rue Claude Bernard, CS 70207, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.61.42.36

Associations ADMR : ADMR des Sources à la Baie, Penthièvre Arguenon, Merdrignac - Loudéac, Goëlo Argoat Trégor, Corlay Rostrenen.

✿ APF France Handicap

Siège : 1, avenue du Chalutier sans pitié, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.00.75

✿ Enfance et Familles d'Adoption (EFA)

Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76

✿ Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération MFR)

Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.44.60

Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin

✿ Jonathan Pierres Vivantes

Siège : Mairie - Place du 11 novembre, 22170 Plélo ☎ 06.87.89.06.20

✿ Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées Psychiques (UNAFAM)

Siège : 12 rue de Brest 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.26.13.60.41

✿ Vacances et Familles, la solidarité au cœur des territoires

Siège : 30, rue de Brizeux, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.61.73.32

- ✶ **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (AFICA)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1
- ✶ **Association Familiale Lamballe**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe ☎ 02.96.31.30.99

- ✶ **AL ANON (Alcooliques Anonymes) Groupes familiaux**
Siège : Maison de quartier de la ville Bastard, Bd de la Manche, 22000 Saint-Brieuc
☎ 07 68 35 93 34
- ✶ **Association Alcool Assistance La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.84.62.51
- ✶ **Association départementale des Familles d'Accueil et Assistants Maternels des Côtes d'Armor (ADFAAM 22)**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan ☎ 02.96.39.70.38
- ✶ **Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'Enfance l'Hirondelle**
Siège : 20, Bd Carnot, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.78.33.55
- ✶ **Domicile Action Trégor**
Siège : 11 Boulevard Louis Guilloux, 22300 Lannion ☎ 02.96.37.00.79
- ✶ **Domicile Action Armor**
Siège : 66 Boulevard Arago, 22000 St Brieuc ☎ 02.96.94.01.49
- ✶ **Fédération des Malades et Handicapés (FMH)**
Siège : Centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, 22000 Saint-Brieuc ☎ 06.07.50.38.91.

➤ La conférence des mouvements

Les mouvements familiaux ont été sollicités et impliqués dans les préparations des Assemblées Générales de l'Udaf 22 et de l'Unaf. Ils sont tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'Udaf 22 participe aux Assemblées Générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10 % du fonds spécial et du soutien de l'Udaf 22 pour les dossiers de demandes de subventions sur le fonds régional de formation. Elles sont également accompagnées dans l'informatisation des listes électorales.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point internet, vidéoprojecteur, ordinateur portable, téléviseur, etc...

De plus, le nouveau site internet de l'Udaf 22 propose un espace dédié aux associations familiales pour valoriser leurs actions ainsi que des liens vers les sites des associations.



Répartition par mouvement

15 Mouvements familiaux **45** Associations **3 757** Familles **10 461** Suffrages

4 Mouvements à recrutement général

A.F.P.	3	136	328
A.F.C.	5	102	220
C.S.F.	2	170	508
Familles Rurales	19	1615	4990

9 Mouvements à recrutement spécifique

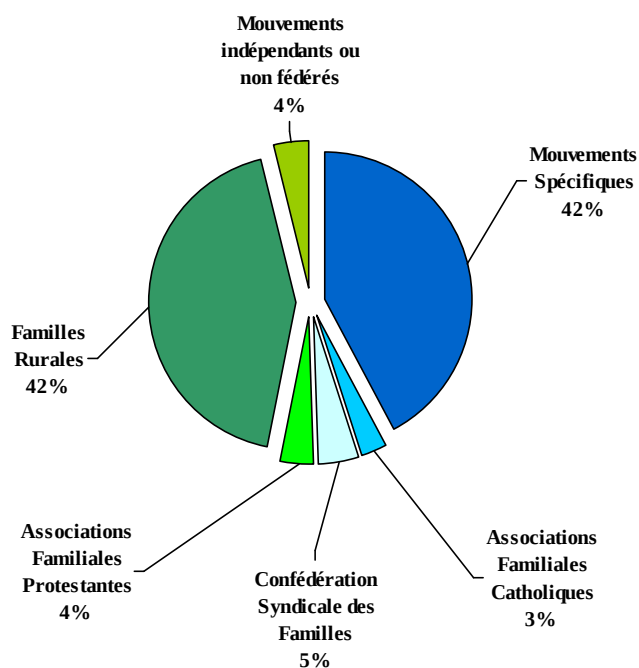
Adapei – Nouëlles	1	484	1551
ADMR	5	158	256
APF France Handicap	1	64	115
E.F.A	1	17	46
FAVEC 22	1	188	193
Jonathan Pierres Vivantes	1	17	32
M.F.R.	2	370	1066
UNAFAM.	1	138	376
Vacances et Familles	1	152	475

la solidarité au cœur des territoires

2 Mouvements indépendants ou non fédérés

A.F.I.C.A.	1	14	30
Ass. Familiale de Lamballe	1	132	275

Répartition des suffrages par mouvement



Les services de l'





L'édito de la Chef de service Institution

L'Institution de l'Udaf 22 s'investit au quotidien dans l'accompagnement des personnes en proposant une offre de services variée pour répondre à leurs besoins avec :

- le Point Info Famille, un guichet unique d'information qui a été réaménagé, en septembre 2023, pour favoriser l'accueil du public,
- différents dispositifs complémentaires liés au budget : Point Conseil Budget et Aide budget, microcrédit personnel, accompagnement budgétaire, accompagnements sociaux,
- deux habitats inclusifs « Famille gouvernante »...

Cette offre de services est rendue possible grâce à l'investissement de professionnels qui œuvrent, chaque jour, auprès des personnes et au soutien de nos partenaires qui nous renouvellent chaque année leur confiance.

Je profite de cet édito pour réitérer mes sincères remerciements aux professionnels de l'Institution pour leur implication, leur motivation, leurs compétences dans l'accompagnement, l'information, l'écoute des familles et leurs valeurs communes partagées dans l'intérêt des personnes.

Les accompagnements proposés peuvent être individuels mais aussi collectifs. Nous avons ainsi acquis ces dernières années une compétence dans l'animation d'ateliers, notamment dans le cadre des Points conseil budget avec l'intervention de Conseillères en Économie Sociale et Familiale formées. L'année 2023 a été riche en sollicitations de la part de nos partenaires pour que nous animions, à l'aide de jeux pédagogiques, des sessions collectives auprès d'adultes, de familles ; c'est le signe d'une reconnaissance de notre expertise en la matière. Nous sommes également intervenus, pour la première fois, auprès de jeunes en service national universel (SNU) en co-animant avec la Banque de France et d'autres partenaires un jeu d'énigmes en équipe ayant pour objectifs de les sensibiliser à la gestion d'un budget, d'un compte bancaire, l'épargne, la sécurisation des moyens de paiement, le coût d'un crédit, les assurances, les arnaques... Nous avons rencontré sur une journée une centaine de jeunes, des moments riches en échanges et en partage.

Je ne pourrai parler de l'année 2023 sans évoquer l'aboutissement d'un projet d'une grande ampleur : le nouveau dispositif « Famille gouvernante » sur lequel nous travaillons avec nos partenaires depuis 2018. Ainsi, après plusieurs mois d'attente liés au contexte de la construction, un deuxième habitat a vu le jour sur St-Brieuc en décembre 2023 avec l'accueil de 6 personnes. Nous nous sommes mobilisés toute l'année afin de pouvoir réaliser l'aménagement de la salle commune de 100 m², avons sollicité des enseignes pour obtenir gratuitement du mobilier invendu, procédé à l'achat des petits équipements nécessaires à la vie en collectivité. Afin de pouvoir ouvrir dans les temps, nous avons avec les partenaires, mis tout en œuvre et déployé nos énergies. Un grand merci également aux salariés de l'Udaf 22 qui se sont mobilisés pour apporter leur aide dans le déménagement de meubles, l'aménagement de la salle commune, le montage du mobilier. Ce fut un bon moment de convivialité. Chacun a su s'adapter et nous pouvons être fiers de cette belle réussite au service des habitants qui sont pleinement satisfaits de leur installation.

« Famille gouvernante » de l'Udaf 22 est reconnue dans le champ de l'habitat inclusif. Le dossier de demande d'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des 6 habitants du second habitat a été retenu fin 2023 par le Département des Côtes d'Armor pour une mise en œuvre en 2024 pour une durée de 7 ans. L'AVP permet la prise en charge de la coordination, le recrutement à temps partiel d'un intervenant à la vie partagée, l'intervention de prestataires (coaching sportif, médiation animale...), des activités définies avec les habitants dans le cadre d'un projet de vie sociale et partagée.

Ce fonctionnement, reposant sur une bonne coordination des différents intervenants qui accompagnent les habitants, a pour objectif de renforcer l'intégration, la cohésion de groupe, l'estime de soi et de créer une dynamique collective. C'est ce qui ressort du bilan réalisé de l'aide à la vie partagée 2023 du premier habitat. D'année en année, les réalisations d'actions évoluent et se diversifient, accroissant ainsi la satisfaction exprimée. Elles sont le fruit d'une concertation collective provenant de leurs avis et envies, tout en étant en adéquation avec les centres d'intérêts de chacun. Cette mise en œuvre résulte du travail quotidien et de l'investissement de la coordinatrice et de l'intervenant à la vie partagée que je tiens à remercier, mais également des différents professionnels présents à leurs côtés.

L'objectif du service Institution pour l'année 2024 est de poursuivre le travail engagé et de consolider les initiatives récemment mises en œuvre pour assurer leurs développements.

**La Chef de service Institution
Séverine ROPERS**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art D215-7) définit la médaille de l'enfance et des familles : « une distinction honorifique décernée aux personnes afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement au moins quatre enfants français ».

L'Udaf 22 en assure le secrétariat, instruit les dossiers de candidatures, procède aux enquêtes préalables (avec le soutien des présidents d'associations familiales et des représentants CCAS) et propose des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2023, **6** médailles ont été décernées.



L'Udaf 22 est labellisée par l'Etat « Point Conseil Budget » (PCB) pour intervenir sur différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Lannion Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et la Communauté de Communes de Kreiz Breizh. Ce dispositif bénéficie également d'un co-financement du Département qui a permis d'étendre la zone d'intervention de l'Udaf 22 à Leff Armor Communauté et au Nord de St-Brieuc Armor Agglomération. Dans ce cadre, ce sont 38 permanences par mois réparties dans 23 lieux favorisant la proximité (mairies, espaces France services, mission locale, maison d'arrêt de St-Brieuc).

Les Points Conseil Budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils gratuits, personnalisés et confidentiels et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire. Il s'agit d'aider les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, voire à anticiper un changement de situation ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses.

L'Udaf 22 travaille en partenariat avec la Fédération Familles Rurales, 2^{ème} opérateur PCB sur le département : outils de communication, interventions, échanges, outils de suivi, orientations.

En 2023, l'Udaf 22 a également développé son activité, avec l'expérimentation « Aide budget » pour laquelle elle a été retenue par l'Etat. Elle a ainsi renforcé ses partenariats avec les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie en signant des conventions tripartites (partenaire/Udaf/Familles Rurales). Afin d'accueillir davantage de public dans le cadre de ces conventionnements, l'Udaf 22 a augmenté le nombre de ses permanences : 18 permanences supplémentaires par mois. Cette expérimentation Aide budget est poursuivie jusqu'à fin 2025.

Différentes interventions ont ainsi été réalisées pour faire connaître les Points Conseil Budget : au comité de pilotage France Services à Ploumagoar, aux salariés de Bâtiments et Styles de Bretagne, aux chefs de service et conseillers techniques du Département, au service social de la CAF 22, aux salariés de Terres d'Armor Habitat, au comité du plan pauvreté. Des interventions ont également eu lieu à la radio : Cob Fm et Radio Act'v.

L'Udaf 22 a organisé des actions collectives à partir d'outils pédagogiques : au Lycée Jean Moulin à St-Brieuc ; à France Services de Paimpol ; au forum « Vacances » au centre social La Puce à l'Oreille à St-Brieuc, au GRETA des Lycées de Guingamp (2 ateliers) et de Paimpol ; à la Maison de l'alimentation itinérante de Plouaret ; au Pôle jeunesse de Lannion auprès des jeunes de 18 à 25 ans ; à la Maison d'arrêt de St-Brieuc ; au forum Bag'âge santé Seniors à St-Quay-Portrieux. De plus, l'Udaf 22 a été partie prenante de l'action réalisée par la Banque de France dans le cadre du Service National Universel (SNU) et a co-animé des ateliers de gestion du budget sur une journée à Pommerit-Jaudy.

Les Conseillères en Économie Sociale et Familiale ont participé à des réunions d'échanges de pratiques avec l'Udaf 35, suivi la formation « animer une action collective » avec l'Unafor et des sessions d'information de la Banque de France.

Quelques chiffres au 31/12/2023 :

- ✚ 440 permanences réalisées,
- ✚ 294 premiers contacts dont 12 dans le cadre de l'Aide budget,
- ✚ 216 personnes reçues en entretien lors des permanences, dont 9 dans le cadre de l'Aide budget,
- ✚ 413 entretiens réalisés, dont 12 dans le cadre de l'Aide budget,
- ✚ 119 personnes accompagnées (au moins deux rendez-vous), dont 3 dans le cadre de l'Aide budget.

L'Udaf 22 a participé aux réunions proposées par l'Unaf : « le surendettement » le 24 janvier 2023, « l'Aide budget » les 3 mars et 10 novembre 2023.



Le Point Info Famille accueille du lundi au vendredi (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h), informe les familles sur leurs droits et démarches administratives et les oriente vers les organismes et opérateurs adaptés. Le Point Info Famille bénéficie d'un espace dédié avec une documentation actualisée, consultable de façon autonome ou accompagnée. Il permet aux familles de prendre des décisions éclairées et d'être autonomes dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, il est possible de les renseigner de visu grâce à l'application « skype ».

Ce lieu de référence a été réaménagé et dynamisé en 2023. Il a été inauguré, le 28 septembre 2023, en proposant aux partenaires une visite suivant des créneaux horaires pour aussi présenter le lieu ressource parentalité numérique au sein du Point Info Famille. Ce lieu met à la disposition des personnes deux points Internet, un fond documentaire, un accès à la visioconférence. Le personnel en charge de l'accueil participe régulièrement à des formations. L'Udaf 22 répond également aux sollicitations des partenaires pour des interventions collectives ou la participation à des manifestations. Aussi, elle a tenu un stand au forum des associations de Tréguier, le 13 septembre 2023, au forum « Fête de la solidarité » à Loudéac, le 18 octobre 2023, au forum des solidarités à Hillion, le 28 novembre 2023.

Le microcrédit personnel

L'Udaf 22 propose le microcrédit en partenariat avec la Banque des Territoires, le Département, Parcours Confiance Bretagne-Pays de Loire, le Point Passerelle du Crédit Agricole, le Crédit Mutuel de Bretagne et l'Institut Micro Finance Créa-sol.

Les familles exclues du système bancaire traditionnel peuvent ainsi avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 8000 €, sur une durée de remboursement de 6 à 84 mois maximum), à taux réduit. L'objectif est de les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée, de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à un accompagnement personnalisé. Les demandes peuvent concerner notamment l'emploi/la mobilité, l'accès au logement, les équipements ménagers de 1^{ère} nécessité, les accidents de la vie.

L'Udaf 22 est reconnue par la Banque des Territoires « *plateforme microcrédit personnel* ». La convention de partenariat a été renouvelée en 2023. Cependant, la Banque des Territoires a fait part de sa volonté d'arrêter progressivement de financer les structures faisant de l'accompagnement au microcrédit personnel. En 2023, le financement est préservé. En 2024, le montant de la subvention sera réduit de moitié et en 2025, aucune subvention ne devrait être versée.

➤ Les demandes de microcrédit

211 demandes sont enregistrées et concernent l'emploi et la mobilité à **86 %**. Si les conditions générales d'éligibilité sont réunies, le demandeur remplit un dossier. En 2023, sur 211 demandes, 101 dossiers ont été retournés à l'Udaf 22 et 1 sur des demandes 2022, soit 102 dossiers reçus.

Au regard de l'analyse effectuée par une Conseillère en Économie Sociale et Familiale à la réception des documents, un rendez-vous est fixé pour étudier la demande, élaborer le budget, les capacités de remboursement et ainsi déterminer si le microcrédit est une réponse adaptée. Ce travail aboutit à la rédaction d'un rapport sur lequel s'appuie l'organisme bancaire dans sa prise de décision. Lorsque les demandeurs ne sont pas éligibles au dispositif, ils bénéficient d'une écoute et d'une orientation, notamment vers les Points Conseil Budget.

➤ L'instruction et la présentation des dossiers aux partenaires bancaires

Les dossiers sont étudiés en commission interne à l'Udaf 22 afin d'émettre un avis consultatif sur les dossiers. Ils sont ensuite transmis au partenaire bancaire concerné pour décision.

Au 31/12/2023 : **81** dossiers instruits

dont **50** transmis aux partenaires bancaires pour décision.



Lorsque la décision est favorable, le prêt est débloqué, après signature de l'offre par le bénéficiaire. Il signe également un contrat d'accompagnement avec l'Udaf 22 qui précise les engagements réciproques des parties.

➤ L'accompagnement

Il fait partie intégrante du microcrédit. Il commence dès l'instruction de la demande et se prolonge toute la durée de remboursement. Le conseiller travaille également en coordination avec les travailleurs sociaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs.



Les accompagnements budgétaires et liés au logement

L'Udaf 22 intervient pour des missions d'accompagnements dans le cadre de conventions avec différents organismes :

- ✚ **la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor** pour proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien en gestion budgétaire lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale. En 2023, **24** accompagnements budgétaires ont été contractualisés et **18** familles ont été accompagnées sur des contrats signés en 2022, concernant en tout **33** familles (9 renouvellements).
 - ✚ **le MINEFI (Ministère de l'économie et des finances)** pour des interventions d'accompagnements budgétaires auprès de ses agents : **5** familles accompagnées 2023.
 - ✚ **Action Logement** pour des actions auprès des salariés en difficulté : **47** missions d'accompagnements ont été réalisées en 2023 auprès de **44** personnes : **1** diagnostic complémentaire (bilan de la situation des personnes), **23** accompagnements budgétaires (dont 2 renouvellements) et **23** accompagnements relatifs au logement (dont 1 renouvellement).
- Soit au total **82** familles accompagnées sur l'année 2023.

➤ Les caractéristiques des dispositifs

- ✚ Une action visant à proposer un soutien à des familles qui ne sont plus en capacité de faire face à leurs charges alors que leurs ressources devraient le leur permettre.
- ✚ Une action préventive, personnalisée temporaire, basée sur le volontariat des familles.
- ✚ Un contrat d'accompagnement conclu entre la famille, l'Udaf 22 et le partenaire visant à soutenir la famille dans l'élaboration du budget mensuel, repérer les difficultés entraînant un déséquilibre budgétaire, permettre l'accès aux droits, l'accompagner dans ses démarches administratives, la conseiller pendant cette période en proposant également, si nécessaire, des orientations vers des services et/ou des partenaires. Dans le cadre de l'Accompagnement relatif au logement, s'ajoutent les objectifs suivants : évaluer les besoins en termes de logement, soutenir la famille dans ses démarches de recherche, d'accès et de maintien au logement.
- ✚ Des rendez-vous chaque mois entre un conseiller et la famille, le plus souvent au domicile ainsi que des échanges réguliers avec les partenaires.



L'observatoire départemental de la famille

L'Udaf 22 dispose d'un observatoire des familles afin de recueillir des informations précises et objectives sur les réalités quotidiennes des familles tant en termes de pratiques qu'en termes de ressentis et d'opinions. Par le biais d'enquêtes, il permet de mieux comprendre certaines situations et de faire des propositions au plus près des besoins des familles.

L'Udaf Bretagne a participé en 2023 pour les quatre départements Bretons à l'observatoire des familles proposé par l'Unaf sur « *Le désir d'enfant* ».

Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Il permet, depuis 2008, dans les conditions prévues par la loi, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation.

L'Udaf 22 est agréée pour porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable. Elle est membre de la commission DALO. Les professionnels de la politique familiale peuvent recevoir les familles au sein du Point Info Famille afin de les informer sur la loi DALO (Droit au logement opposable), faire valoir les droits des familles, les accompagner dans leurs démarches et la constitution de leurs dossiers, les assister tout au long du recours, et les accompagner si nécessaire dans un recours contentieux.

L'Habitat inclusif Famille gouvernante existe sur le département depuis 6 ans, coordonné par l'Udaf 22 et mobilisant des partenaires dont la Fondation St-Jean de Dieu, Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) et la Fédération ADMR en qualité de partenaires opérationnels. Il propose à des personnes isolées cumulant handicap psychique et / ou pathologie, qui ne peuvent vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation, de recréer une cellule à dimension familiale à travers la colocation dans une unité d'habitation.

➤ Les personnes accueillies dans le premier habitat inclusif

5 personnes sont accueillies dans **2** appartements sous-loués par l'Udaf 22, elle-même locataire du bailleur social BSB : un T3 au rez-de-chaussée et un T4 au 1^{er} étage. Ces appartements sont situés dans une résidence à St-Brieuc, à proximité du centre-ville et de toutes commodités. Des parties communes, aménagées par l'Udaf 22, sont utilisées sur les deux appartements pour la prise des repas, les activités, l'entretien du linge.



➤ Le fonctionnement

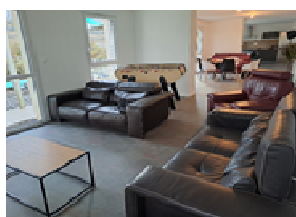
- ✚ Des gouvernantes employées par l'ADMR se relaient. Elles interviennent tous les jours (1h par jour et par personne) pour stimuler les habitants dans les tâches du quotidien.
- ✚ Un planning hebdomadaire est élaboré pour la préparation des repas, l'accompagnement aux courses, l'entretien du linge.
- ✚ Les repas du midi et du soir sont pris en commun. La préparation se fait par les locataires à tour de rôle, avec l'aide d'une gouvernante. Le choix des menus se fait en concertation.
- ✚ Une coordonnatrice, Conseillère en Économie Sociale et Familiale à l'Udaf 22 (à temps partiel), accompagne les colocataires dans leurs projets et est l'interlocutrice des différents partenaires.
- ✚ Une équipe soignante de l'hôpital Saint-Benoît Menni de la Fondation Saint-Jean de Dieu à Saint-Brieuc assure le suivi médical des personnes selon leurs besoins.
- ✚ Un cabinet d'infirmiers libéraux intervient trois fois par jour pour la prise des traitements.
- ✚ Travailleurs sociaux, services mandataires, services d'accompagnement à la vie sociale, associations ludiques et culturelles sont également associés en fonction des besoins exprimés ou repérés par et pour les habitants.
- ✚ L'aide à vie partagée délivrée par le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour les habitants a permis le développement d'activités avec la présence d'un intervenant à la vie partagée de l'Udaf 22 (à temps partiel). La coordinatrice et l'intervenant assurent la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée co-construit avec les habitants.

➤ L'ouverture d'un second habitat inclusif



L'Udaf 22 a poursuivi, avec les partenaires opérationnels, son travail sur la réalisation d'un second projet Famille gouvernante. Celui-ci a ouvert, le 13 décembre 2023, avec l'accueil de **6** personnes. Il s'agit de la construction d'un immeuble par BSB comportant **7** logements loués à l'Udaf 22 (6 studios et une salle commune de 100 m² aménagée par l'Udaf 22) et 4 logements loués par BSB dans le cadre du droit commun.

L'organisation reste la même que celle proposée dans le premier habitat avec un projet de vie sociale et partagée. Une convention avec le Département pour l'aide à la vie partagée pour les habitants de ce deuxième habitat inclusif a été signée en fin 2023.



➤ Les actions réalisées en 2023

- ✚ Des réunions des colocataires afin de favoriser l'expression de chacun (tous les 15 jours).
- ✚ Plusieurs réunions de coordination avec les gouvernantes sur l'année.
- ✚ Des comités de suivi avec la Fondation St-Jean de Dieu, BSB, ADMR (3 dans l'année).
- ✚ Plusieurs interventions de présentation auprès des partenaires : SAVS Les Mauriers le 27 février 2023, association Beauvallon à St-Brieuc le 13 mars 2023, association ADALEA le 7 novembre 2023.
- ✚ La participation au groupe de travail Unaf « *Habitat inclusif et modèle économique* ».
- ✚ Des activités choisies par les habitants réalisées tout au long de l'année dans l'habitat inclusif n°1 en extérieur (pique-niques, sorties culturelles, activités avec l'association du sport adapté, sorties à la journée, promenades, activités sportives...) et au sein de l'habitat (jeux de société, sophrologie, accompagnement par un coach sportif, ateliers créatifs, ateliers cuisine, construction d'un poulailler dans le cadre du concours « *Poulailler de récup'* » de l'association « *Sors tes moutons* » de St-Brieuc, un album photo).
- ✚ La participation à l'enquête à destination des porteurs d'habitats inclusifs labélisés « AVP » réalisée par la CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sur les formations Animation de la vie sociale et partagée.
- ✚ Pour le second habitat inclusif :
 - La participation à plusieurs réunions de chantier sur l'année avec Bâtiments et Styles de Bretagne.
 - Une commission d'admission le 28 février 2023, pour le choix des candidats.
 - Des démarches de sensibilisation auprès d'enseignes afin d'obtenir des dons de mobilier.
 - Des rencontres individuelles avec les futurs habitants, des visites de leurs futurs logements les 21 juin et 6 octobre 2023, une réunion de concertation pour la répartition des logements le 23 novembre 2023.
 - La réalisation des achats d'équipements nécessaires à la salle commune, l'organisation de son aménagement, l'accueil et l'accompagnement des habitants.



L'édito de la Responsable du pôle ressources et actions

Mise en place en 2009, la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) est destinée à toute personne majeure, bénéficiaire de prestations sociales, dont la santé ou la sécurité est menacée en raison des difficultés qu'elle rencontre pour gérer ses ressources.

Fin 2017, 11 300 personnes⁽¹⁾ bénéficient d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer, hors Mayotte. L'évolution du nombre de bénéficiaires, depuis sa mise en œuvre, traduit une difficile montée en charge du dispositif. Le recours à une MASP est principalement motivé par une insécurité liée au logement ou à la santé du bénéficiaire. Ce dispositif vise, notamment, la limitation du recours à des mesures de protection judiciaire en s'adressant aux personnes se trouvant en difficulté sociale plutôt qu'à celles en incapacité juridique. Néanmoins, la MASP ne s'est pas développée autant qu'attendu⁽²⁾.

En 2023, l'activité aura été constante pour l'Udaf 22. Cette année nous a permis de renouer avec une certaine «normalité» de fonctionnement au sein du service avec trois intervenantes, Conseillères en Economie Sociale et Familiale, à hauteur de 1,5 équivalent temps plein, qui interviennent essentiellement sur le secteur de Saint Brieuc et en soutien de l'Association de Protection des Majeurs sur les secteurs de Guingamp et Lannion (dans le cadre de la solidarité du groupement).

Les actions des intervenantes MASP s'inscrivent dans tous les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé, prévention des risques de maltraitance ou d'abus de faiblesse, etc. Aussi, leur intervention vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par la personne suivie en vue de retrouver une autonomie dans leur gestion administrative et budgétaire. Pour ce faire, les Conseillères en Économie Sociale et Familiale s'inscrivent volontiers dans des formations tout au long de l'année, telles que les rendez-vous de l'inclusion Financière de la Banque de France. De plus, elles sont soutenues au quotidien par un secrétaire à temps partiel et une cadre référente (la Responsable du pôle ressources et actions).

Mobilisée auprès des personnes vulnérables, dans un contexte social fragilisé, l'équipe MASP s'investit pleinement dans l'accompagnement des personnes et je tiens à les remercier vivement pour leur engagement et investissement au quotidien.

La Responsable du pôle ressources et actions
Karine LE CARDINAL

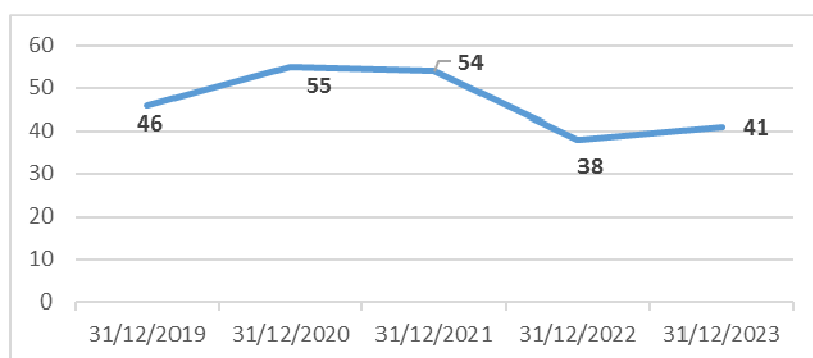
(1) Enquête Aide sociale réalisée par la DREES en 2018 sur les données au 31 décembre 2017.

(2) Le rapport de la commission des lois du Sénat sur le projet de loi de 2007 prévoyait un nombre de MASP en 2009 entre 9 800 et 13 000. De même, le rapport pour avis de la commission des affaires sociales dans le cadre du projet de loi de finances 2012, chiffrait le nombre de MASP attendues pour 2010 à 22 000. Le niveau le plus élevé constaté, en 2014, est de 12 000 mesures.

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est régie par les articles L 271-1 à 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le Département et repose sur des engagements réciproques. Le contrat prévoit des actions en faveur notamment de l'insertion sociale et tend à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales.

L'exercice de ces mesures est confié par le Département au groupement MASP ARMOR, constitué des trois associations départementales ayant un service MJPM.

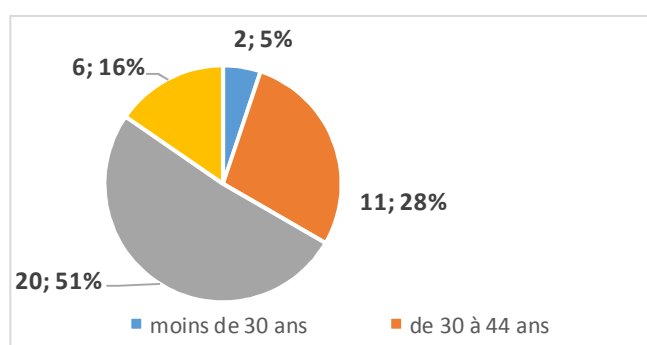
➤ Evolution du service MASP de l'Udaf 22 sur les cinq dernières années



Au 31 décembre 2023, le service comptabilise **41** mesures.

➤ Typologie des personnes suivies au 31 décembre 2023

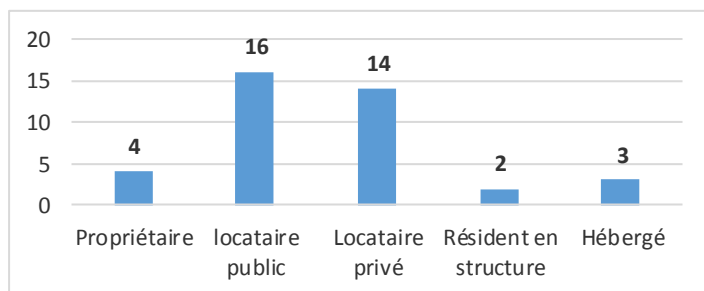
Age des bénéficiaires



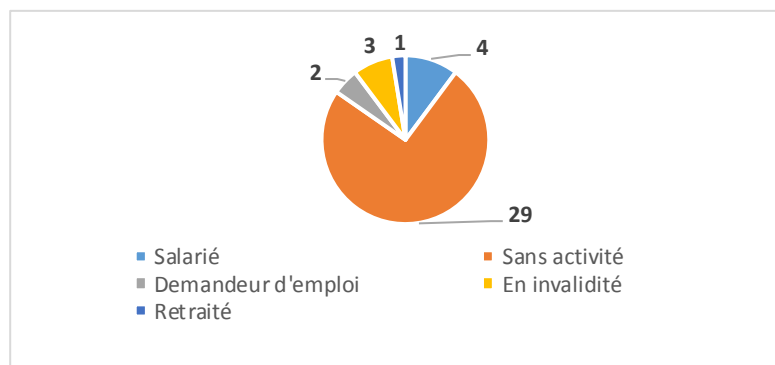
49% sont des hommes.

56% des bénéficiaires ont entre 45 à 59 ans.

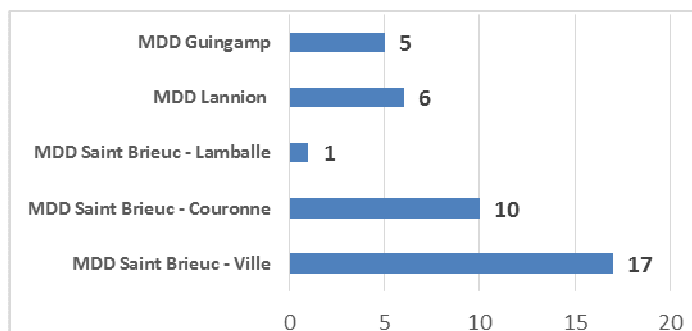
Situation des bénéficiaires au regard du logement



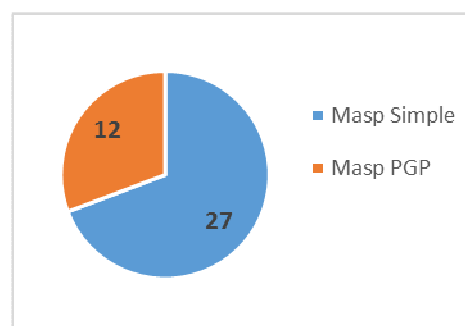
Situation professionnelle des bénéficiaires



Zone géographique des bénéficiaires



Nature de la MASP

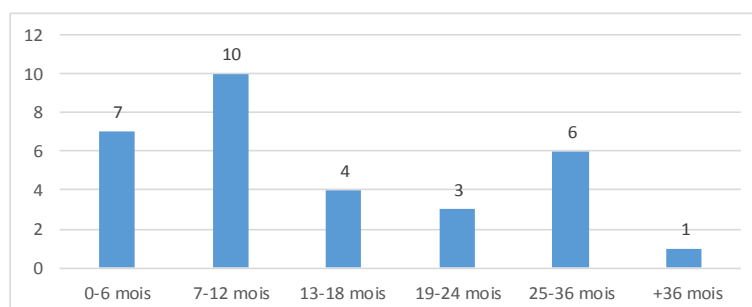


Fins de contrats

31 mesures ont pris fin en 2023 pour les motifs suivants :

- **5** annulations de contrat,
- **16** retours en droit commun,
- **3** orientations vers une mesure de protection Juridique,
- **2** orientations vers une mesure d'accompagnement Judiciaire (MAJ),
- **2** changements de département,
- **2** décès,
- **1** fin suite à un non-respect du contrat.

Durée des mesures





L'édito de la chef de service mandataire à la protection des majeurs



Estelle LE CABEC
Responsable d'unité
Milieu ouvert Est



Karine FEUCHER
Cadre informatique
et comptable



Pierre MALIGNON
Responsable d'unité
Milieu ouvert Ouest

2023, fut une année riche au cours de laquelle l'activité du service s'est révélée soutenue et dense. Les situations des majeurs protégés sont au cœur de nos préoccupations et l'ensemble des collaborateurs œuvrent au quotidien dans un souci de continuité et de qualité de service rendu.

Activité du service, évaluation, colloque, recrutements, formations sont autant de sujets qui ont marqué l'année 2023.

Comme l'année 2022, 2023 connaît une légère baisse du nombre de mesures exercées par le service mandataire Judiciaire de l'Udaf 22. Le nombre d'ouvertures et de clôtures de mesures demeure pourtant toujours aussi important, un flux qui génère une charge de travail incombant à l'ensemble des collaborateurs. Le nombre de mesures confiées (192) montre que les tribunaux ont confiance en notre pôle ouverture et apprécient la réactivité dans la prise en charge des mesures de protection.

En 2022, nous avons abordé la mise en place de la nouvelle grille d'évaluation élaborée par la Haute Autorité de Santé. Dès Janvier 2023, l'Udaf 22 s'est lancée dans une démarche d'auto-évaluation de la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. 20 professionnels, mandataires, secrétaires, comptables, assistants juridiques et les cadres se sont impliqués dans ce nouvel exercice. Des groupes de travail ont été constitués. Au cours de ces réunions, les 9 thématiques du référentiel ont été investiguées et les éléments renseignés sur la plateforme Synaé. Chaque critère a ainsi été coté.

Au cours de la réunion de restitution des travaux du 30 mars 2023, avec l'ensemble des professionnels investis dans cette démarche, des pistes d'amélioration ont émergé.

Ainsi, des actions préparées en 2023 ont été mises en œuvre en 2024 comme :

- Une nouvelle enquête de satisfaction des usagers (début année 2024),
- Une journée de la bientraitance (23 février 2024),
- Une optimisation du site intranet comme source documentaire (2024).

Les dates de l'évaluation sont fixées les 1^{er} et 2 octobre 2024. Elle sera effectuée par l'organisme agréé Parmentier Bleu Social.

Un autre point fort de 2023, c'est le colloque co-organisé par le GESTO et le GIRT sur « *protection et autonomie : trouver le juste équilibre* » qui s'est déroulé à RENNES le 8 décembre 2023. Ce fut une journée où les questions aussi importantes que l'autonomie, la décision, la protection sans priver une personne de ses droits et de sa liberté de choix ont été abordées. La qualité des intervenants était de mise et a ravi une assemblée nombreuse présente à ce rendez-vous.

Enfin, l'Udaf 22 a connu en 2023, de nombreux départs de collaborateurs. Le turn over des professionnels est une réalité récurrente dans le champ du médico-social. Nos commissions de recrutements sont nombreuses et l'accueil des nouveaux salariés est au centre de nos préoccupations. Le poste de mandataire « volant », créé fin 2022, a pris tout son sens en 2023. Il a, durant toute cette année accueilli les nouveaux salariés mais aussi collaboré à suppléer à la vacance des postes, l'absence des mandataires en formation CNC (10 sur l'année 2023).

Je remercie les responsables qui m'épaulent et l'ensemble des collaborateurs de l'Udaf 22 pour l'implication dont ils ont, à nouveau, fait preuve durant l'année écoulée. La protection juridique des majeurs est l'affaire de tous au sein de l'association, c'est un domaine riche de sens qui gagnerait à être davantage connu et reconnu.

Malgré les défis persistants liés aux recrutements, nous sommes fiers de constater la solidité de notre structure. Les nombreux collaborateurs en formation ont démontré leur engagement et leur dévouement, contribuant ainsi à maintenir la qualité de notre service. Nous reconnaissons l'importance cruciale de leur formation continue dans le cadre du plan de développement des compétences pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes suivies.

**La Chef de Service mandataire judiciaire
à la protection des majeurs
Nathalie ADDED**

Les mesures financées dans le cadre de la dotation globale de financement (DGF)

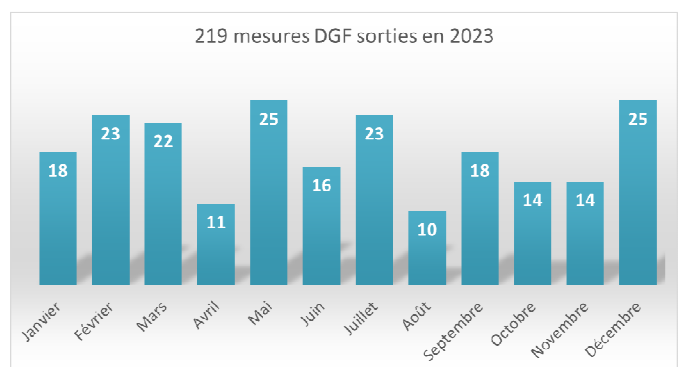
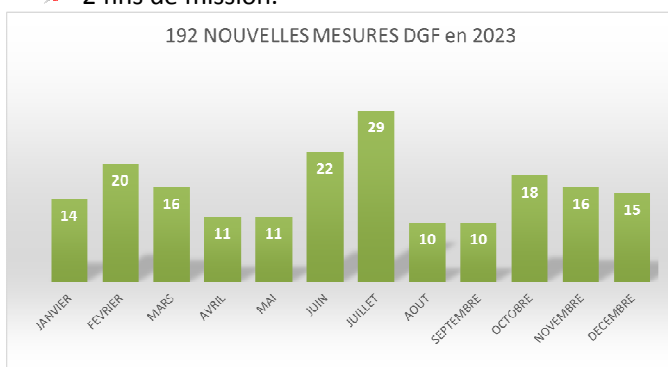
Au 31 décembre 2023, le service exerce **1 631** mesures de protection :

- ✚ 511 tutelles,
- ✚ 1071 curatelles,
- ✚ 37 sauvegardes de justice,
- ✚ 11 MAJ,
- ✚ 1 subrogé.

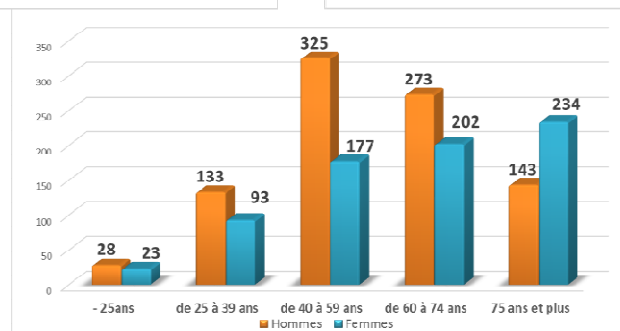
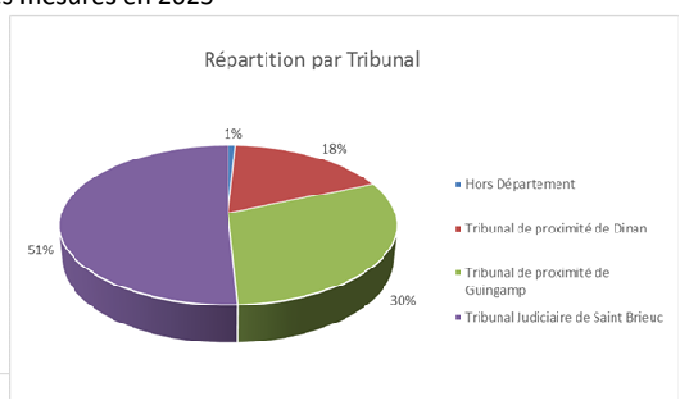
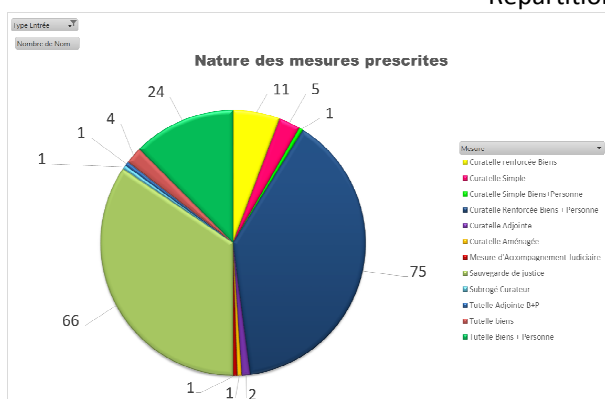
Le service a connu une diminution d'activité de 1.62 % puisqu'il enregistre **- 27** mesures nettes par rapport à l'année 2022.

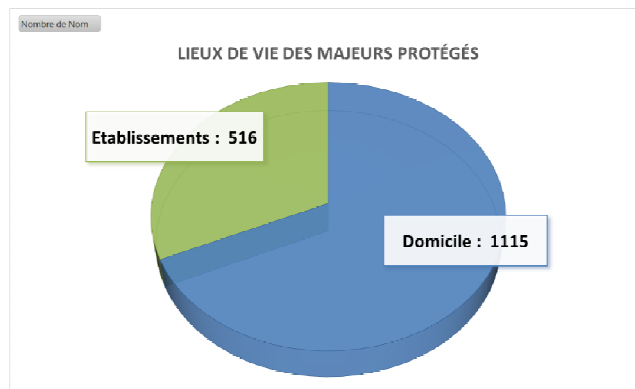
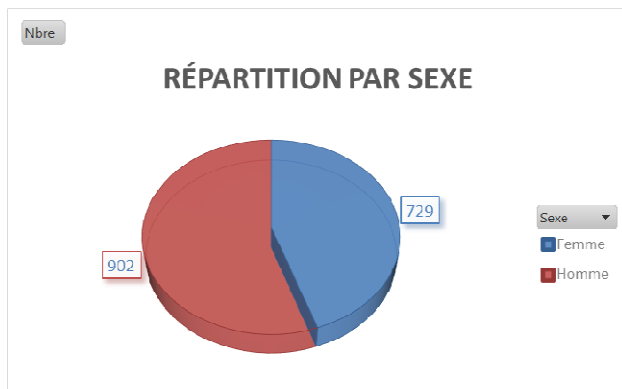
Les flux des mesures demeurent significatifs puisque nous comptabilisons **192** mesures entrées et **219** dossiers clos qui se répartissent comme suit :

- ✚ 22 mainlevées,
- ✚ 44 transferts,
- ✚ 144 décès,
- ✚ 7 caducités et non-lieu,
- ✚ 2 fins de mission.



Répartition des mesures en 2023





Autres mesures

Au 31 décembre 2023, le service exerce **28** autres mesures :

- ✚ 28 mesures ad'hoc (4 tutelles, 12 curatelles et 12 administrateurs ad'hoc),

Nous dénombrons **6** mesures entrées et **20** dossiers clos.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs est soutenu au quotidien par des pôles de compétences : le pôle comptabilité, le pôle GED/frais médicaux, le pôle juridique et le pôle ouverture de mesures venant renforcer la prise en charge des mandats confiés.

Le pôle comptabilité

Il assure la gestion des comptes des majeurs protégés.

En 2023, le pôle comptabilité a enregistré **479 850** écritures comptables contre **468 175** en 2022, soit une augmentation de **2,50 %**.

Le montant des flux s'élève à environ **106** millions d'euros.

7 568 comptes sont gérés par le service représentant un avoir global de plus de **66** millions d'euros.

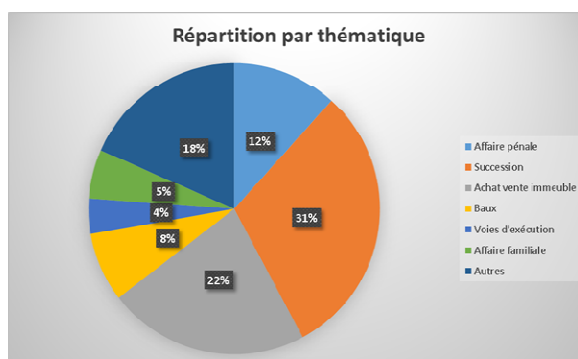
Le pôle juridique

Il assure la gestion des dossiers juridiques.

Depuis octobre 2015, l'Udaf 22 s'est dotée d'un pôle juridique dont l'activité vise à :

- ✚ Assurer le suivi du volet juridique des dossiers suivis dans le cadre du service MJPM,
- ✚ Exercer les mandats ad'hoc et liquidations dans le cadre de procédures de rétablissement personnel confiés à l'Udaf 22,
- ✚ Réaliser les enquêtes sociales confiées à l'Udaf 22,
- ✚ Soutenir et apporter une expertise aux services de l'Udaf 22 sur toute question d'ordre juridique.

Il est composé de trois assistants juridiques à temps plein et d'une secrétaire à temps partiel.



L'Udaf 22 en tant qu'établissement social et médico-social (ESSMS) est tenue, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder à des évaluations de ses activités et de la qualité des prestations délivrées au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, à échéances régulières.

L'Udaf 22 a obtenu l'agrément du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en juin 2010. Elle a, ainsi, réalisé :

- Sa première évaluation interne en juin 2015 ;
- Sa première évaluation externe en mars 2017, menée par l'organisme RH Organisation ;
- Sa seconde évaluation interne en juin 2020.

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la Haute Autorité de Santé et lui a confié la responsabilité d'élaborer :

- une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

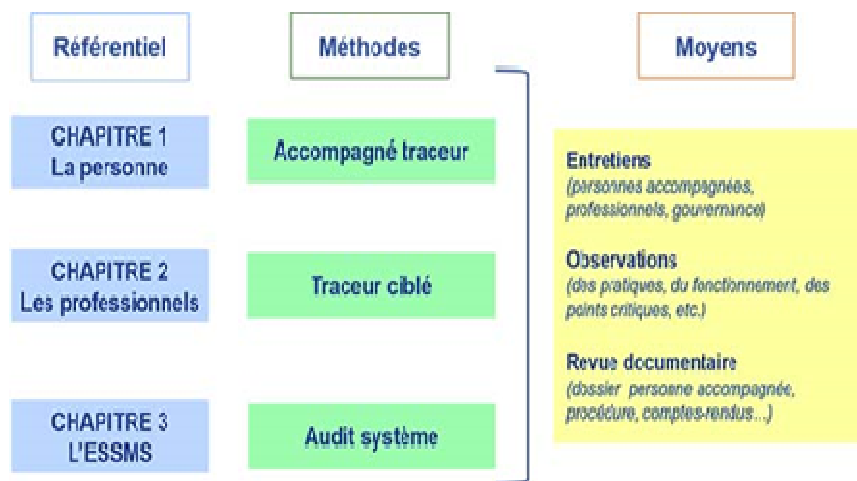
En lien avec la mise en place de ce nouveau dispositif d'évaluation, l'Udaf 22, s'est inscrite, dès novembre 2022, dans une démarche d'auto-évaluation de son service MJPM, à partir du référentiel unique, et ce, afin de s'approprier les nouvelles exigences de l'évaluation. Ainsi, pour dynamiser la démarche, un pilote a été désigné, la responsable du pôle ressources et actions, et un appel à candidature a été lancé auprès des professionnels (mandataires, secrétaires, comptables) pour constituer un groupe de travail multi-métiers afin de réaliser une auto évaluation sur le 1^{er} trimestre 2023.

Le référentiel d'évaluation unique à tous les ESSMS porté par la Haute Autorité de Santé (HAS) est structuré en 3 chapitres avec 9 thématiques, 42 objectifs, 157 critères.

Le référentiel comporte 9 thématiques :

- Bientraitance et éthique
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Continuité et fluidité des parcours
- Politique de ressources humaines
- Démarche de qualité et gestion des risques

Chacun des chapitres du référentiel est associé à une méthode d'évaluation :



La démarche d'auto évaluation a été lancée à l'Udaf 22 le 6 janvier 2023.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées les jeudis après-midi de janvier à mars 2023 sur les différentes thématiques du référentiel d'évaluation.

Une réunion de synthèse et d'élaboration d'un plan d'actions s'est tenue le 30 mars 2023.

Notre évaluation aura lieu les 1^{er} et 2 octobre 2024. L'organisme évaluateur retenu est Parmentier Bleu Social suite à un cahier des charges réalisé communément entre les Udaf de Bretagne et de Loire Atlantique en vue de retenir un prestataire commun.



L'information et le soutien aux tuteurs familiaux

Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux est assuré par les trois associations exerçant des mesures de protection sur le département.

➤ L'accueil physique

- ✚ Des permanences sont réalisées à tour de rôle par les trois associations. Elles se tiennent chaque semaine à St-Brieuc, Dinan et Lannion, deux fois par mois à Guingamp, Loudéac, Paimpol et Lamballe. Une permanence supplémentaire a lieu un samedi matin par mois sur Saint-Brieuc.
- ✚ En 2023, l'intervenante de l'Udaf 22 a reçu **32** personnes.
- ✚ La demande d'information a porté autant sur des demandes pour la mise en place d'une mesure de protection, que sur l'exercice de la mesure déjà prononcée.

➤ L'accueil téléphonique

- ✚ Habituellement, les permanences ont lieu une demi-journée par semaine. En 2023, **36** personnes ont pu bénéficier de ce service rendu par l'Udaf 22.
- ✚ Les personnes sollicitant le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux sont principalement orientées par les tribunaux judiciaires et de proximité.

➤ Les réunions d'information

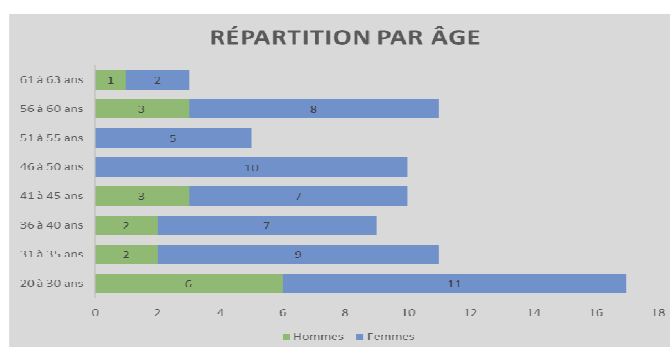
- ✚ **7** réunions d'information ont été organisées, elles ont réuni **93** personnes :
 - ✓ 1 réunion publique à Ploumagoar,
 - ✓ 6 réunions en établissement :
 - CH2P Quintin et Lamballe,
 - IME du Valais,
 - Formation Handicap 22 Dinan,
 - CH Begard,
 - Restos du Cœur.
- ✚ Le nouveau dispositif d'habilitation familiale suscite l'intérêt des familles et soulève de nombreuses interrogations.
- ✚ À chaque réunion publique, une documentation et des outils sont mis à disposition.
- ✚ À la fin des séances, un questionnaire de satisfaction est remis aux participants. Les personnes sont globalement très satisfaites des informations apportées.

➤ Les événements marquants

- Les difficultés de recrutement.
- La création d'une page LinkedIn Udaf des Côtes d'Armor.

➤ Les effectifs

Au 31 décembre 2023, l'Udaf 22 emploie **81** salariés, soit 76,43 ETP avec l'agent d'entretien mis à disposition. Nous comptabilisons : 76 salariés en CDI, 3 salariés en CDD de remplacement et 1 contrat en apprentissage.



Répartition par métier hommes/femmes

			
CDI	3	12	15
CDD Remplacement Maladie - Maternité - Cp- Contrat Apprentissage	3	3	6
Total	6	15	21

Entrées et répartition par nature de contrat (hommes/femmes)

			
Agents administratifs Secrétaires/Comptables	7	22	29
Mandataires Judiciaires / Conseillères ESF	9	31	40
Cadres	1	6	7
Total	17	59	76

➤ Les formations

3 454 heures de formation en 2023 dont **2 486** heures dans le cadre du CNC MJPM.

➤ Le CSE Comité Social et Economique – les représentants du personnel

Secrétaire : Sascha REY -- CAPDEPON

Trésorier : Ludovic HOGREL MENARD

Référent harcèlement et agissement sexiste : Charlotte ROUAULT

Elus CSE : Pierre MALIGNON – Karine FEUCHER

Secrétaire adjoint : Charlotte ROUAULT

Trésorier adjoint : Aurore VINCKIER



➤ **Au plan départemental**

- ✚ Membre des CODIR de Masp Armor et du dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF).
- ✚ Participation aux travaux : de la plateforme Handicap 22, aux Pôles d'Accueil en Réseaux pour l'Accès aux Droits Sociaux de St-Brieuc, Lamballe et Loudéac (PARADS) ; à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer Centre Ouest Bretagne (MAIA), aux Tables tactiles.

➤ **Au plan régional**

- ✚ Participation aux travaux du Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest (GESTO) en qualité de membre. La directrice de l'Udaf 22 assure la présidence du groupement. Elle a participé à l'Assemblée Générale les 16 et 17 novembre 2023 à Nantes.
- ✚ Participation aux travaux de Nexem Bretagne (syndicat employeur) en qualité de membre.

➤ **Au plan national**

- ✚ Adhérente à l'Unaf, participation aux groupes de travail, aux réunions des directeurs, des présidents / directeurs, aux assemblées générales.
- ✚ Adhérente au syndicat Nexem.
- ✚ Participation aux travaux du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) RESUS pour la mutualisation du logiciel métier ELIPS en qualité de membre.

Sigles

AVP	: Aide à la Vie Partagée
BSB	: Bâtiments et Styles de Bretagne
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	: Centre Communal d'Action Sociale
CDESF	: Comité Départemental du Schéma des Services aux Familles
CIAS	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CH	: Centre Hospitalier
CNC	: Certificat National de Compétence
CNSA	: Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CODIR	: Comité de Direction
COG	: Convention d'Objectifs et de Gestion
CPAM	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSE	: Comité Social et Économique
DALO	: Droit Au Logement Opposable
DDETS	: Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGF	: Dotation Globale de Financement
DREETS	: Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EPCI	: Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESSMS	: Établissement et service social ou médico-social
ETP	: Equivalent Temps Plein
GED	: Gestion Électronique des Documents
GESTO	: Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest
GIRT	: Groupement Interrégional de Tutelle
ISTF	: Information et Soutien aux Tuteurs familiaux
HLM	: Habitation à Loyer Modéré
INPI	: Institut National de la Propriété Industrielle
MAJ	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MINEFI	: Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
MISACO	: Mission d'Accompagnement de Collectif Prévention de la Souffrance Psychique et du Suicide
MJPM	: Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA	: Mutualité Sociale Agricole
PCB	: Point Conseil Budget
SAVS	: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
UNAF	: Union Nationale des Associations Familiales
UNAFOR	: Organisme de formation de l'Unaf
URAF	: Union Régionale des Associations Familiales



Udaf des Côtes d'Armor

28, bd Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76 / Fax : 02.96.52.00.56
politiquefamiliale@udaf22.fr
www.udaf22.fr